

# SIIS d'ERVAUVILLE

## L'AVENIR DE NOTRE SYNDICAT EN DANGER

Jacques HUC, Président du SIIS, souhaite clarifier la situation du Syndicat scolaire. A ce jour, de nombreuses informations qui circulent ne sont pas toujours vraies.

1/ A la rentrée de septembre 2017 a été prévue par l'Éducation Nationale une ouverture de classe à Bazoches.

Pour des raisons financières (coût trop élevé pour une location de classe modulaire), cette classe a finalement dû être ouverte à Ervauville, avec l'accord de l'Éducation Nationale.

De ce fait, M. Dupuis, Maire de Bazoches, n'ayant pas obtenu l'ouverture de cette classe sur sa commune, a décidé de quitter le SIIS.

2/ Après avoir envoyé un courrier au Président, M. Lassoury, M. Dupuis et ses délégués n'assistent à plus aucune réunion.

3/ Après le décès de M. Lassoury, le 14 décembre 2017, Président du SIIS, il a fallu procéder à de nouvelles élections, Président et vice-présidents.

Lors de la réunion du 22 février 2018, MM. Huc et Dupuis se sont présentés pour le poste de Président. M. Huc a été élu à la majorité.

A la suite de cette élection, M. Dupuis et ses délégués ont quitté la séance.

De ce fait, M. Dupuis n'a pu faire acte de candidature au poste de 1<sup>er</sup> vice-président. Pour autant, lors de cette séance, les élus ont décidé de laisser une place vacante de vice-président pour un délégué de Bazoches, ce qui est toujours le cas à ce jour.

Il a également été rappelé le projet de construction d'une cantine sur la commune de Bazoches pour le bien-être des enfants. Ce projet n'a pu être étudié car M. Dupuis a refusé de céder un terrain au SIIS pour cette construction en raison de sa non nomination comme président.

4/ M. Dupuis n'ayant pas été élu président souhaite de nouveau quitter le SIIS et entame des démarches en ce sens auprès du Sous-Préfet et du Préfet. Celles-ci ont conduit les membres du bureau à une réunion d'échanges en Préfecture le 04 février 2019.

5/ Suite à cette réunion, les conclusions rédigées par le secrétaire général de la Préfecture du Loiret sont les suivantes :

- ❖ Modification des statuts concernant la représentativité des communes au sein du SIIS
- ❖ Projet de création d'une classe de CP sur la commune de Bazoches sur le Betz
- ❖ Possibilité d'installer une cantine scolaire sur la commune de Bazoches sur le Betz

Le secrétaire général de la Préfecture du Loiret a donc demandé au Président du SIIS de convoquer une réunion de Conseil Syndical pour mettre à l'ordre du jour ces trois points.

6/ La réunion a eu lieu le 18 février 2019.

Le Président a proposé au Conseil d'augmenter le nombre d'élus en passant à 15 délégués au lieu de 12 actuellement avec la répartition suivante, permettant ainsi une meilleure représentativité pour la commune de Bazoches :

- ❖ Bazoches : 6 délégués
- ❖ Ervauville : 3 délégués
- ❖ Foucherolles : 3 délégués
- ❖ Rozoy : 3 délégués

M. Dupuis n'a pas accepté cette proposition et a demandé que soit voté un package **non négociable**, à savoir que :

- ❖ Le bureau soit élu à la proportionnelle
- ❖ La direction du Syndicat reste au Président actuel et M. Dupuis prend la place de 1<sup>er</sup> vice-président
- ❖ Construction d'une cantine obligatoire pour septembre 2019 sur la commune de Bazoches

Le Président a rappelé que le vote de ce jour ne peut porter que sur les points mis à l'ordre du jour.

M. Dupuis et ses déléguées n'étant pas d'accord ont décidé alors de quitter la séance.

Il faut savoir qu'une sortie de la commune de Bazoches aurait de lourdes conséquences :

- ❖ Classes à double ou triple niveaux dans chaque école
- ❖ Impact important sur les finances des 4 communes qui pourrait se traduire par une forte augmentation de leurs impôts locaux

L'égo de M. Dupuis ayant pris le dessus sur le bien-être des enfants, le projet de construction d'une cantine à Bazoches n'a toujours pas pu être étudié.

Les élus des communes de Foucherolles, Ervauville et Rozoy souhaitent que le SIIS continue de fonctionner à 4 communes, comme cela existe depuis sa création.

Ils trouvent regrettable et dommageable pour les enfants, qu'à cause d'une personne, le fonctionnement qui date de 30 ans ne puisse pas perdurer. Cet entêtement met en danger le maintien des écoles sur nos communes.

La décision finale est entre les mains de M. Le Préfet.

Les élus espèrent qu'il comprendra leur situation et que son choix permettra ainsi la réalisation de nouveaux projets tout en préservant les finances de nos communes.